

Fiche de données de sécurité

Section 1 Identification de la substance/du mélange et de la société

1.1 Produit Identificateur

Nom du produit	Citronella
Synonymes	CPID 972996-34
UFI Numéro	VC60-70SY-Y002-UN08
Numéro d'article	50074_50075_50076_50079

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Usage prévu	Bougie parfumée
-------------	------------------------

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société	dameco ag Industriestrasse 7 CH-5314 Kleindöttingen Tél : +41 43 422 07 25 (08:00 - 17:00 heures) info@dameco.ch
-------------------	--

1.4. numéro d'urgence	145 (accessible 24h/24, Tox Info Suisse, Zurich pour les appels depuis la Suisse, renseignements en allemand, français et italien)
-----------------------	--

Légende :

Section 1	Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
Section 2	Dangers potentiels
Section 3	Composition/informations sur les composants
Section 4	Mesures de premiers secours
Section 5	Mesures de lutte contre l'incendie
Section 6	Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
Section 7	Manipulation et stockage
Section 8	Contrôle de l'exposition/protection individuelle
Section 9	Propriétés physiques et chimiques
Section 10	Stabilité et réactivité
Section 11	Informations toxicologiques
Section 12	Informations relatives à l'environnement
Section 13	Informations relatives à l'élimination
Section 14	Informations relatives au transport
Section 15	Législation
Section 16	Autres informations

Fiche de données de sécurité

Section 2 Dangers potentiels

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Autres informations : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Mot de signalisation: Attention



Mention de danger:

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Contient: Benzylbenzoat, Oils Citronella, Citronellal, Citral, Dipentene, Garaniol, Citronellol, Citronellylformiat.

Consignes de sécurité

P305+P351+P338 en cas de contact avec les yeux: rincer délicatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, et les rincer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin, obtenir des soins médicaux.

2.3. Autres dangers: Le produit ne contient pas de substances figurant sur la liste des substances extrêmement préoccupantes figurant dans la liste des substances préoccupantes ($> 0,1 \text{ \% w/w}$)

Section 3 Composition/informations sur les composants

3.1. Substances: Contient préparation : Benzylbenzoat, Oils Citronella, Citronellal, Citral, Dipentene, Garaniol, Citronellol, Citronellylformiat.

3.2. Composition

ingrédient	quantité a %	CAS. No.	CE Nr.	Identificateur de produit
Paraffin wax	97	8002-74-2	232-315-6	
Benzylbenzoat	1.0	120-51-4	204-402-9	H302/H411
Oils Citronella	1.0	8000-29-1	616-771-7	
Citronellal	0.3	106-23-0	203-376-6	H315/H317/ H319
Citral	0.1	5392-40-5	226-394-6	H315/H317
Dipentene	0.1	138-86-3	205-341-0	H226 /H315/ H317 / H400 / H410
Garaniol	0.1	106-24-1	203-377-1	H317
Citronellol	0.08	106-22-9	203-375-0	H315/H317/ H319
Citronellylformiat	0.08	105-85-1	203-338-9	H315/H317

Vous trouverez le texte intégral des phrases à la section 16

Fiche de données de sécurité

Section 4 Mesures de premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux : Rincer d'abord abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes (retirer les lentilles de contact si cela est facilement réalisable), puis consulter un médecin.

Inhalation : Amener la personne à l'air frais et la maintenir au repos.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau à grande eau ou prendre une douche. Orientation vers une assistance médicale

Ingestion : Ingérer : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau.

Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou cette étiquette. ne pas provoquer de vomissements.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:
connus

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires: Aucun connu.

Section 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction: Moyens d'extinction appropriés : Mousse ou eau pulvérisée

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Aucun connu.

5.3. Conseils pour la lutte contre l'incendie: Mesures standard en cas d'incendie avec des produits chimiques

Section 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Aucune mesure particulière n'est requise.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement: Aucune mesure particulière n'est requise pour la protection de l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.
Éliminer conformément aux lois et réglementations en vigueur. Absorber mécaniquement.

6.4. Référence à d'autres sections: voir section 8 et 13

Section 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Aucune mesure de protection particulière n'est requise.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Fiche de données de sécurité

Conserver le produit dans son récipient d'origine bien fermé, dans un endroit sec et ventilé, à l'écart de toute source potentielle d'inflammation et à l'abri de la lumière.

7.3. Utilisations finales spécifiques

Utiliser selon les recommandations

Section 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeur limite d'exposition: Une déclaration des substances n'est pas nécessaire.

8.2. Contrôle de l'exposition

Mesures d'hygiène habituelles.

Équipement de protection individuelle:

Protection des voies respiratoires : aucun équipement de protection spécial n'est requis. Protection des yeux : Bouteille de rinçage oculaire avec eau et lunettes de protection Protection de la peau, des mains et du corps : Vêtements longs. Gants jetables en PVC

Section 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	solide
Couleur	Multicolor
Odeur	Parfum doux et lumineux
Point d'éclair	➤ 200°C

9.2. Autres informations: Aucune connue

Section 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité: aucune connue

10.2. Stabilité chimique: stable dans des conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses: aucune en particulier

10.4. Conditions à éviter: exposition directe à la chaleur

10.5. Matières incompatibles: Agents oxydants

10.6. Produits de décomposition dangereux: Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

Section 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger au sens du règlement (CE) n° 1272/2008: voir également les sections 2 et 3. Aucune information toxicologique n'est disponible pour le produit lui-même.

Fiche de données de sécurité

Toxicité aiguë: aucune connue

Corrosion/irritation de la peau: aucune connue

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: aucune connue

Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau: aucune connue

Mutagénicité sur les cellules germinales: ne contient pas d'ingrédients excitants

Corcinogénicité: ne contient pas d'ingrédients excitants

STOT - exposition unique: aucune connue

STOT - exposition répétée: aucune connue

Toxicité par aspiration: aucune connue

11.2. Informations sur les autres dangers: aucune connue

Section 12 Informations relatives à l'environnement

12.1. Toxizität: non déterminée

12.2. Persistance et dégradabilité: non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation: non déterminée

12.4. Mobilité dans le sol: non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: non déterminée

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien: non déterminés

12.7. Autres effets nocifs: Faiblement coloré par l'eau

Fiche de données de sécurité

Section 13 Informations relatives à l'élimination

13.1. Procédure de traitement des déchets

Produit non utilisé: à éliminer en respectant les prescriptions des autorités cantonales.

Emballage non nettoyé : éliminer avec les ordures ménagères

Section 14 Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: néant

14.2. Nom d'expédition des Nations unies: non soumis à l'ADR

14.3. Classe de danger pour le transport: non soumis à l'IMDG

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:
pas de marchandises dangereuses au sens de la réglementation sur le transport

Section 15 Législation

15.1. Réglementation en matière de sécurité, de santé et d'environnement/législation spécifique à la substance ou au mélange

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

L'étiquetage limité est autorisé par le règlement (CE) n° 1272/2008. COV (CH) = <1%.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique: pas nécessaire

Section 16 Autres informations

Clé ou légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité : Aucune.

Références bibliographiques et sources de données importantes : Les données proviennent d'ouvrages de référence et de la littérature.

Méthode de classification : Méthode de calcul.

Texte intégral des phrases mentionnées dans les chapitres 2 et 3 :

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques

Ce matériau ne doit être utilisé qu'à des fins industrielles.

Informations complémentaires : consulter le mode d'emploi sur l'étiquette.

Clause de non-responsabilité : les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances au moment de l'impression. Elles ont pour but de vous donner des indications pour une manipulation sûre du produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité lors

Fiche de données de sécurité

du stockage, du traitement, du transport et de l'élimination. Ces informations ne sont pas transposables à d'autres produits.

Références bibliographiques et sources de données importantes :

1. le règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008

relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et modifiant et abrogeant les directives directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

2) Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006

concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 et du règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que de la

la directive 76/769/CEE et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE.

3) Valeurs limites d'exposition professionnelle de l'INSHT (Institut espagnol de sécurité et d'hygiène au travail). Travail).